DEPARTEMENT DU BAS-RHIN ARRONDISSEMENT DE SELESTAT-ERSTEIN

COMMUNE D'OSTHOUSE

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 21 septembre 2021

sous la présidence de Monsieur Christophe BREYSACH, Maire,

Nombre de conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 14 Procuration : 1

Madame Angélique ARBOGAST donne procuration à Monsieur KRETZ Secrétaire de séance : Madame Angèle MULLER Auditeurs : 0

Monsieur le maire propose le rajout d'un point : →Achat mobilier école Approuvé à l'unanimité.

1. Approbation du conseil municipal du 28 juin 2021

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Vente de terrains

La commune projette d'aménager la zone 1AU2 d'une surface d'environ 80 ares.

Monsieur le maire propose que la société Delt'Aménagement soit chargée de la réalisation du futur lotissement.

La commune étant propriétaire de 4 parcelles de ladite zone, le lotisseur propose un rachat de ces parcelles à 6 500 € l'are.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de vendre la parcelle 247 section 3 de 18,02 ares, la parcelle 249 section 3 de 15,33 ares, la partie de la parcelle 17 section 3 contenue dans la zone 1AU2 (soit environ 10,15 ares de la contenance totale de la parcelle de 14,98 ares – surface définitive arrêtée selon découpage du géomètre expert à faire avant vente) et la partie de la parcelle 18 section 3 contenue dans la zone 1AU2 (soit environ 10,14 ares de

la contenance totale de la parcelle de 15,30 ares – surface définitive arrêtée selon découpage du géomètre expert à faire avant vente) pour une contenance totale d'environ 53,66 ares.

Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente au prix de 6 500 € l'are pour une surface totale d'environ 53,66 ares avec la société Delt'Aménagement et tout document afférent.

A l'unanimité des membres présents

3. Modification du PLU

Point ajourné

A l'unanimité des membres présents

4. Accueil du matin à l'école

Madame Fernande RINN, 2^e adjointe, prend la parole pour informer l'assemblée que l'accueil du matin est à nouveau à la charge de la commune depuis la rentrée scolaire 2021.

Madame Sonia Andres est en charge de l'accueil du matin.

Les frais de garde seront dorénavant facturés aux parents par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de reconduire le poste de Madame Sonia ANDRES
- de fixer le tarif de frais de garde du matin à 2.62 €

A l'unanimité des membres présents

5. Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025

Monsieur Christian KRETZ, 1^{er} adjoint, prend la parole pour informer l'assemblée que le gouvernement décide d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestière au financement de l'Office Nationale des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5M€ en 2023, puis de 10M € par an en 2024-2025.

Le budget de la commune sera impacté.

Le gouvernement projette également de supprimer 500 emplois dans le futur contrat état – ONF.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025

Autorise le Maire à signer tout document afférent.

6. <u>Convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de l'Etat</u>

La commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission à la préfecture des actes administratifs et budgétaires, soumis au control de légalité. Cette nouvelle modalité de transmission constitue une voix de progrès et de modernisation de l'administration.

Pour le déploiement de la dématérialisation et du contrôle des actes administratifs et budgétaire soumis au contrôle de légalité par la préfecture, la commune est appelée à se prononcer sur la signature d'une convention avec les services de l'Etat pour l'envoi dématérialisé des différents actes.

La société ADULLACT qui est agrée, sera chargée de la transmission des actes électroniques.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- accepte de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité
- autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition d'un certificat électronique auprès d'une autorité de certification
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au dispositif entre la commune et la préfecture, tout contrat d'adhésion ou souscription lié au service ou tout document s'y afférent
- autorise Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis.

A l'unanimité des membres présents

7. Achat mobilier école

Madame Fernande RINN, 2^e adjointe, prend la parole pour informer l'assemblée que la classe de GS-CP-CE1 a besoin d'un meuble de rangement de 24 bacs et souhaiterait avoir 6 chaises supplémentaires Taille 2.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal décide :

- d'acheter le meuble de rangement modèle 24 bacs (UGAP) au prix de 406,60€
- de reporter l'achat des chaises au printemps, en fonction du besoin

A l'unanimité des membres présents

8. Divers

A. Préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur les biens suivants :

- Section B n° 784/41 0,18 are
- Section B n° 786/42 0,19 are
- Section B n° 0730/0042 8,54 ares, 7 rue d'Erstein
- Section 4 n°185/0003, 6 rue des Prés
- Section E n°244 et 243, 36 38 rue de Gerstheim

B. Fête des ainés / cérémonie du 11 novembre

Le conseil se laisse jusqu'à mi-octobre pour décider du maintien ou non de ces manifestations.

C. Journée de travail

Monsieur Emmanuel SCHNELL invite l'ensemble du conseil à une journée de travail le samedi 23 octobre 2021.

FIN DE LA SEANCE 22H30